

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation. Tous nos tarifs sont affichés en agence et sur notre site www.autoecoledeslycees.fr

TARIFS 2022		A1	A2		
ÉVALUATION DE DÉPART*					
Dénomination		Prix Unitaire € TTC		Volume	Montant TTC
DIVERS	inscription ANTS	25.00€		1	25.00€
	Livret d'apprentissage				
	Livre de code Permis Moto	15.00€		1	15.00€
	Autre				
FORMATION	Préparation ETM accès E.Learning	39.90€		1	39.90€
	Préparation plateaux				
	Préparation circulation				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément				
ou Forfait					
MONTANT TOTAL EN € TTC					79.90€

- **Informations Importantes :** Nous ne réalisons pas la formation pratique, cependant nous vous conseillons une moto-école afin de réaliser votre formation pratique.

Pièces à fournir :

- @Photo
- Carte identité
- Permis de conduire
- Justificatif de domicile de -6 mois
- Attestation d'hébergement avec carte identité hébergeant

La formation permis A1-A2 fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



-Tous règlements de prestations et de produits font l'objet de la délivrance d'une note lorsque le prix est supérieur ou égal à 25.00€ (TVA comprise). Pour les prestations et produits dont le prix est inférieur à 25.00€ (TVA comprise) la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci peut-être remise sur simple demande du client.



Informations

Permis

A1-A2

Auto-école
DES LYCÉES

LE PERMIS A1-A2 SEULE PAR JOUR
Venez apprendre avec Nous !



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quels permis ? À quel âge ? Quelles motos ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : AUTO-ECOLE DES LYCEES / DU BOURG NEUF

Téléphone : 04-76-35-88-68 **E-mail :** contact@autoecoledeslycees.fr



Accès E-Learning



Cachet de l'auto-école

SARL AUTO-ECOLE DU BOURG NEUF
3 Rés. le Bourg Neuf.
2 rue du Bourg Neuf
38480 Pont de Beauvoisin
TEL : 04-76-35-88-68
Agrément E1603800200
SARL-Capital 5000€-RCS VIENNE-
SIRET 821 564 473 00014-APE 8553Z

Déclaration OF 84380700438 (ne vaut pas agrément d'état)



HORAIRES D'OUVERTURE

Jour	Horaires	Horaires
Lundi		
Mardi		13h30-19h00
Mercredi	8h00-12h00	13h30-19h00
Judi		13h30-19h00
Vendredi		13h30-19h00
Samedi	8h00-13h00	

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

LES CATÉGORIES DE PERMIS

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car: <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max: 125 cm³, - puissance max: 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur: puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car: <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids: ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
16 ANS	18 ANS	Moto avec ou sans side-car.	Tricycles à moteur: puissance > 15 kW.
		20 ANS	21 ANS

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.



LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS	
ETM	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code. • Valable 5 ans ou 5 épreuves.
Épreuves hors circulation*	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices à allure réduite. <ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée. • Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.
	<ul style="list-style-type: none"> • Exercices à allure plus élevée. <ul style="list-style-type: none"> • Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide. • Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles. • Conduite autonome durant 5 minutes. • Arrêt et redémarrage hors circulation. • Évaluation de la trajectoire de sécurité.

*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.